

Vol. 2, No. 1, avril 2026



REVUE LE  
FROMAGER

# Le Fromager

Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues  
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

**Editeur :**

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane  
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

**WWW.REVUEFROMAGER.NET**

## **ADMINISTRATION ET RÉDACTION**

### **Directeur de publication**

DANHO Yayo Vincent  
Maître de Conférences  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Secrétaire de la rédaction**

KOUAMÉ Arsène

### **Web Master**

KOUAKOU Kouadio Sanguen  
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité scientifique**

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
BATCHANA Eshohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville  
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)  
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro  
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville  
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I  
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville  
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

### **Comité de rédaction**

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

### **Comité de lecture**

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THEHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

## **POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Le Fromager* est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

## **RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS**

*Le Fromager* n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

### **1. Structure de l'article**

**Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale :** Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

**Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :** Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

### **2. Longueur de l'article**

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

### **3. Formats d'enregistrement et d'envoi**

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

### **Texte numérique (Word et PDF)**

#### **3.1 Traitement de texte**

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

#### **3.2. Le texte imprimé**

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

#### **4. Pagination**

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

#### **5. Références bibliographiques**

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

##### **5.1. Bibliographie**

– **Pour un ouvrage :**

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

– **Pour un article de périodique :**

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– **Pour un article dans un ouvrage :**

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

– **Pour une thèse :**

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

## 5.2. Sources

### – Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

### – Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

## 6. Références et notes

### 6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

### 6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

### 6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

### 6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– Les **citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– Les **Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

## 7. Les documents non textuels

### 7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

## **7.2 Dessins originaux**

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

## **7.3 Documents photographiques**

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

## **7.4 Tableaux**

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

## **7.5 Échelles**

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

## **7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux**

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

## **7.7 Légendes**

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

## **7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux**

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>  
L'équipe éditoriale

## SOMMAIRE

### **N'Zué Koffi Arsène GNA**

Analyse comparative des facteurs socio-économiques influençant les parcours thérapeutiques des réfugiées centrafricaines et communautés hôtes congolaises 9-30

### **Fidèle Wendegouidi OUEDRAOGO**

Compétition et représentativité culturelle à la Semaine Nationale de la Culture au Burkina Faso 31-47

### **Mlan Kouakou Pierre ANZIAN**

Entre tradition ancestrale et modernité numérique : l'écartèlement identitaire du chrétien Agni moronou 48-65

### **Innocent Atehghang AFUHINGHANG**

The grievances theory versus transnationalism and the Cameroon anglophone question: from 1961 to 2017 66-84

### **Sasso Sidonie Calice YAPI, Noël Jean Charles Abel YAPO**

Médias Sociaux et Construction Identitaire des Étudiants à l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire : Entre Socialisation Numérique et Stress Académique 85-97

### **Bodji Georges Duvalier N'DRÉ, Nibé Dramane SILUÉ, Gahoun Brice Aubain GBODJÉ**

Construction identitaire et médiatisation de la fête de Pâques par SOLIBRA 98-111

### **Soumaïla MARE**

État, entre collaboration, concurrence et recentralisation : repenser la gouvernance de la culture et du tourisme au Burkina Faso 112-124

### **Adoté Akué AKPABIE**

Précarités socioéconomiques et culturelles, stratégies politiques et déficit de consolidation démocratique au Togo 125-146

### **Sidiki COULIBALY, Lassana NASSOKO**

La réception de la poésie française dans l'enseignement secondaire au Mali 147-158

### **Bi Naga Landry BOTTY**

Nos sociétés contemporaines à l'épreuve des technologies émergentes : la révolution numérique, une nouvelle ère 159-170

### **Dié Octave MANIGA**

Les transports collectifs urbains à Abidjan face aux effets de la crise socio-politique de 2002 171-183

### **Boubacar Bamba KEITA, Lassana TOURE, Sékou Amadou TRAORE, Brehima KEITA**

Modélisation et prévision des tendances des dépenses de santé au Mali (2008–2022) à partir des séries temporelles 184-199

### **Michel EONE, Nicéphore Assoua ELAT, Jean Marie Obourou EBERE**

Revivre de *Maât* : une solution africaine aux crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale (1968-2020) 200-217

### **Faustin GUEI, Philbert Kouadio KONAN, Karidia DIOMANDE, Jean-Aimée Assué YAO**

Gestion des déchets solides, indicateurs environnementaux et risques sanitaires dans la ville de Bondoukou 218-234

### **Privat Sylvain BADELO, Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU**

Pratiques agricoles des cotonculteurs et durabilité agroécologique dans le département de Korhogo 235-246

- MITAN, NGUEABAYE, NOUMBISSIE, FONKOUA**  
Rôle des entrepreneurs tchadiens dans l'offre éducative : acteurs, stratégies et enjeux pour la gouvernance du système éducatif 247-265
- GANAME, KOUDOUGOU, OUEDRAOGO,**  
Accès au foncier rural des femmes Mossé dans la province du Zoundwéogo région du Nazinon au Burkina Faso : entre normes sociales et réalités socio-économiques 266-284
- Rebecca Paule Jacqueline DO**  
Conditions de détention et ses conséquences sur les détenus au pôle pénitentiaire d'Abidjan (PPA) 285-299
- Alfred Romuald GAMBOU, Yvette BAKINGU BAKIBANGOU**  
L'éthique enseignante et les enjeux de la compréhension des ontologies plurielles des cultures 300-313
- Kouakou Daniel KOUAME, Kpassigué Gilbert KONE**  
L'Église Confessante dans l'Allemagne Nazie : analyse historique et éthique d'une confrontation entre totalitarisme et conscience chrétienne 314-328
- Narcisse Rostand MIAFO YANOU**  
Gouvernance militaire au Mali, au Burkina-Faso et au Niger et sens du présent 329-344
- Ibrahim POUNTOUGNIGNI**  
L'hétérogénéité langagière comme facteur de la variation linguistique dans la francophonie négro-africaine : le cas de *Le fils-de-la-femme-mâle* de Maurice Bandaman et *La vie et demie* de Sony Labou Tansi 345-360
- Armel-Valéry TOGBO, Zana Moussa OUATTARA**  
La démocratie à l'épreuve de la souveraineté : universalisme, particularisme et légitimation du pouvoir dans le discours politique de Teodoro Obiang Nguema 361-372
- Konan Chekinaël KONAN, Tinindia Kariatou YÉO**  
La crise contemporaine des droits humains à l'épreuve de la responsabilité éthique : analyse philosophique d'Emmanuel Levinas 373-385
- Théodore HONBA**  
La question de l'être comme urgence dans la philosophie contemporaine 386-397
- Nadine Carole NGON**  
Mémoire, héritage et résistance culturelle bantou au Brésil 398-409
- Yao Célestin KOUAKOU**  
La citation dans *quand on refuse, on dit non*, d'Ahmadou Kourouma : entre citation d'autorité et citation référentielle, un artifice pour une appropriation discursive 410-426
- Kobéna Fiéni Jean-Jacques KRA, Guikahué Daniel BISSOU**  
De l'enclavement à l'attractivité : repenser le développement touristique du district du Zanzan par une approche systémique 427-442
- Yao Dieudonne KOUASSI, N'dri Yann Cedric KOUADIO, Yves Ayereby AYEREBY**  
Analyse des impacts environnementaux de la dynamique récente du climat dans le département d'Adiaka 443-458
- Abras Rahama HAMIDE**  
Alphabétisation fonctionnelle et réinsertion socioprofessionnelle des femmes en situation de prostitution dans la ville de N'Djamena 459-478

**La citation dans *quand on refuse, on dit non*, d'Ahmadou  
Kourouma :**  
**entre citation d'autorité et citation référentielle, un artifice pour une  
appropriation discursive**

**Yao Célestin KOUAKOU**

Docteur  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
Grammaire et linguistique du français  
Sciences du langage et du discours littéraire  
[celestinkk@yahoo.com](mailto:celestinkk@yahoo.com)

**Résumé**

La citation est un acte qui fait partie intégrante du vécu quotidien des peuples. L'on cite en effet les propos de l'autre pour conforter sa prise de position. Cette activité citationnelle augure une conceptualisation de citation d'autorité qui se réfère aux discours rapportés direct et indirect, ainsi que de citation référentielle qui fait allusion aux discours libres. Ainsi dans le corpus, cette régénération de dires autres concède une plus grande place aux discours libres qui sont foncièrement démodés de leur instance originelle. La citation d'autorité qui, d'ordinaire obéit à une certaine monstration, est le plus souvent incorporée dans la narration, rendant cette parole en citation référentielle. En procédant ainsi, ses narrateurs-rapporteurs actualisent des propos d'autorité librement en les reconsidérant en vue d'un usage personnel qui dénote d'un procédé de présentification et de légitimation des faits.

**Mots clés :** citation – discours rapporté- narrateurs-rapporteurs - réappropriation

**Abstract**

Quotation is an act that is an integral part of people's daily lives.

Indeed, we quote others' words to reinforce our own position. This act of quotation suggests a conceptualization of authoritative quotations, which refer to both direct and indirect reported speech, as well as referential quotations, which allude to free speech. Thus, in the corpus, this regeneration of others' words gives greater prominence to free speech, which is fundamentally outdated in its original form. Authoritative quotations, which ordinarily adhere to a certain demonstrative framework, are most often incorporated into the narrative, rendering these words referential. By proceeding in this way, the narrators/reporters freely update authoritative statements by reconsidering them for personal use, demonstrating a process of presenting and legitimizing facts.

**Keywords:** quotation – reported speech – narrators/reporters- reappropriation

## Introduction

La citation est un fait inhérent à toute communication qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes. Dans une société donnée en effet, l'on a toujours recours aux dires des autres pour illustrer, attester de la validité de ses propos. En le faisant ainsi, l'on fait appel aux paramètres du discours rapporté, (désormais DR), qui se trouve donc au centre de plusieurs phénomènes syntaxico-langagiers. Calqué au départ sur le triptyque discours direct, discours indirect et discours indirect libre, le DR a vu une explosion des formes au cours de son évolution. Il intègre de ce fait, des approches nouvelles de rapports discursifs, entre autres les modalisateurs en discours second. Partant de cette diversité de réactualisation des propos, des actualisateurs, dans ce processus de reprendre des paroles antérieurement prononcées, se proposent de les dénuder de leur source originelle. C'est dans ce cas qu'interviennent les discours libres (DL).

Ainsi, cette pratique est prégnante chez Ahmadou Kourouma, dans son œuvre, *Quand on refuse on dit non* (désormais *Quand on refuse*). Dans cette œuvre, l'auteur décide d'attribuer des propos ayant été prononcés par des personnalités en les entremêlant le plus souvent à la narration. Dès lors, l'étude ambitionne de montrer que la convocation des autorités ou des dires de ces autorités est fait à dessein par l'auteur. Il est donc question de scruter la manière dont il les convoque et les évoque. Cela dit, comment les citations se manifestent-elles chez Kourouma ? Comment ces citations sont-elles actualisées ? Dans quelle mesure les narrateurs-rapporteurs se réapproprient-ils ces dires autres ? Toutes ces interrogations favorisent une appréciation non seulement formelle des citations chez l'auteur, mais également le but assigné à la façon dont l'auteur décide de les présenter de la sorte, donnant ainsi un encrage à ses productions.

Pour asseoir cette présente étude, la théorie de *l'hétérogénéité montrée* et de *l'hétérogénéité constitutive* de Jacqueline Authier-Revuz est convenable pour analyser les citations qui sont montrées de celles qui font corps avec la narration des événements. En effet,

Tout discours s'avère constitutivement traversé par les "autres discours" et par le "discours de l'Autre". L'autre n'est pas un objet (extérieur ; dont on parle), mais une condition (constitutive ; pour qu'on parle) du discours d'un sujet parlant qui n'est pas la source première de ce discours. (J. Authier-Revuz, 1982 : 31)

Cette théorie est explicitée par l'usage des méthodes de *faire mention* et *faire usage*. Ainsi, l'auteur mention des citations d'autorité en les présentant textuellement, mais il fait usage des citations référentielles afin de les insérer dans la narration des faits. La démarche consistant à faire usage est alors prégnante chez Kourouma relativement aux faits identifiés, du moment où ses narrateurs-rapporteurs font souvent abstraction de mentionner l'origine des propos rapportés de

manière univoque, mais de surcroît, ils les utilisent dans leur narration en cours. Cette manière de procéder augure une certaine appréhension de la façon dont ces citations sont traitées. Dès lors, quels sont les modes habituels de citation des dires autres ?

## **I. Les modes de citation des dires autres**

Dans des conversations quotidiennes, l'on rapporte toujours ce qu'on a déjà dit ou ce que l'autre a dit pour amplifier ses dires. Cette convocation des propos à autrui consiste à le citer, car « rapporter signifie [...] à la fois citer » (L. Rosier 2008 : 3). Mais rapporter ou citer des propos énoncés auparavant ne signifie pas « une restitution fidèle de paroles antérieurement prononcées » (L. Rosier, 1999 : 11). Ainsi, cette procédure citationnelle peut être diversement appréciée.

Un fragment textuel peut être cité “à la lettre” et entre guillemets : citation directe ; il peut être paraphrasé ou cité à l'aide “d'autres mots” : citation indirecte. Donc, toute donnée rapportée, qu'elle soit entre guillemets ou non, est une citation. Les critères de définition d'une citation sont des critères de surface (G. Mourad, 2000 : 1).

Partant de ce constat, plusieurs modes de citation s'offrent aux citateurs afin de convoquer les propos d'autrui dans leur énoncé. Ces citateurs peuvent citer textuellement ou non des paroles d'une autre personne.

### **1.1. Le mode direct de citation**

Le mode direct de citation d'autrui est une citation qui se propose de citer l'autre directement avec des marqueurs tangibles. Ainsi, une frontière existerait entre les propos de celui qui cite et les propos cités.

#### **1.1.1. La présence de discours citant et discours cité**

Les deux instances, à savoir le discours citant et le discours cité, peuvent être clairement identifiées, montrant ainsi une démarcation entre ce qui est en train d'être dit et ce qui a déjà été dit, car « l'emploi de la forme linguistique du DD constitue l'assurance pour L-R, que ce sont les mots mêmes utilisés par l-r qui sont textuellement reproduits » (J. Authier-Revuz, 1978 : 49). Les deux instances d'énonciation sont ainsi signalées par les termes L-R et l-r. La présence de ces deux instances citationnelles est illustrée par le passage suivant :

(01) [Le matin, au moment de quitter la ville de Zenoula, Doumbia a tenu à nous accompagner. Il a marché avec nous sur près d'un kilomètre. **Brusquement, il s'est arrêté et a dit le proverbe** : « Aucun accompagnement ne protège le voyageur à pied contre la solitude de la longue route. Je m'arrête là et ensemble debout nous allons réciter des prières pour le repos de l'âme du père de Fanta »] (*Quand on refuse* : 101)

Dans cette citation directe, la partie mise en gras constitue le discours citant qui précède celui qui sera cité. Ce discours citant appartient au citateur de propos. Par contre, la particule tenue entre des guillemets relève des propos de l'autre qui doivent être montrés, tels qu'ils sont. Pour mieux préciser les limites entre ces deux pôles, le verbe introducteur y participe.

### **1.1.2. La présence de verbe introducteur**

Le verbe introducteur peut être inclus dans le discours citant pour annoncer les dires à citer. D'ailleurs, ce verbe fait partie d'un « l'ensemble des verbes de type dire [...] ce sont tous des verbes qui permettent de communiquer un fait [...] ou un ordre » (M. Gross, 1981 : 46). Le verbe introducteur est donc un élément annonciateur de la convocation des propos extérieurs. Toutefois, plusieurs procédures de présentations sont à préciser.

#### **1.1.2.1. Le verbe introducteur antéposé**

Lorsque le verbe introducteur est antéposé, il est contenu dans le discours citant. Le passage suivant donne une précision de ces faits.

(02) [Fanta s'arrêta. Elle en avait fini avec la géographie physique de la Côte d'Ivoire. Elle **déclara** :

« C'était un pays plein d'hommes sages jusqu'au 19 septembre. Le 19 septembre, les ivoiriens, pris par le sentiment du tribalisme, se sont mis à se zigouiller comme des fauves et tous les jours à creuser et remplir des charniers. Mais les charniers font de l'humus qui devient du terreau qui est bon pour le sol ivoirien. Comme tu le dis, petit Birahima »] (*Quand on refuse* : 46)

Dans cet extrait, le verbe déclaratif se situe avant le discours cité. Il prédispose donc le discours à venir. Mais ce verbe peut être instauré après le discours citant.

#### **1.1.2.2. Le verbe introducteur postposé**

Dans le cas où le verbe introducteur est postposé, il se trouve en incise et marqué dans la partie relative au discours cité. L'extrait ci-après constitue une preuve.

(03) [Je ne pu m'empêcher de sourire et de lui avouer que c'était ce qu'il me fallait pour cacher l'arme :

« C'est bien, très bien. Je ressemble ainsi à un petit Dioula ayant fui l'école coranique et demandant l'aumône », **avais-je ajouté**] (*Quand on refuse* : 40)

Que le verbe introducteur soit antéposé ou postposé, toujours est-il qu'il augure une frontière entre les deux instances en participant à la concrétisation du discours de l'Autre en autre discours.

## **1.2. Le mode indirect de citation**

La citation des propos appartenant à autrui peut être faite de manière indirecte, mais toujours en indiquant les sources originelles. L'on peut décider de traduire les propos ou de les reformuler.

### **1.2.1. La citation par traduction**

L'auteur, par l'entremise de son narrateur-rapporteur, peut décider de traduire les dires

extérieurs par ajout de la subordination que et des changements spatio-temporels ou formels qui peuvent y être constatés. Dans ce cas, il « parle avec les mots des autres » (J. Authier-Revuz, *Op cit*). Mais, il peut aussi parler en reprenant ses propres mots prononcés auparavant. L'illustration de ce fait est attestée par le passage à suivre.

(04) [J'avais arrêté mon école au cours élémentaire deux. (...). [Mais], j'ai dit à Fanta **qu'**avec mes dictionnaires je pourrais tout comprendre] (*Quand on refuse* : 42-43)

La narrateur-rapporteur ne fait que reprendre de manière indirecte son propos tenu antérieurement par un procédé de traduction. Toutefois, cela intervient quand le propos en question obéit à une traduction. Car il faut le préciser, « le DI n'est pas le résultat d'une transformation mécanique d'énoncés au DD » (D. Maingueneau, 2008 : 120). La mutation de DD en DI par traduction résulte des exigences préalablement admises. Ainsi, lorsque la traduction directe n'est requise, il faut procéder par transfiguration du DD. Une telle présentabilité du discours indirect résulte d'un mode de transformation.

### 1.2.2. La citation par reformulation

Parler de citation par reformulation revient à dire que l'auteur reprend indirectement les dires en prenant soin de marquer l'essentiel des propos de l'Autre par le truchement d'un morphème qui sert d'élément introducteur des propos attribués à autrui. Cette présentation formelle est marquée par les extraits ci-dessous.

#### - Verbe + à

(05) [Houphouët-Boigny espérait obtenir pour la Côte d'Ivoire le statut d'Etat associé à la France. Le président de Gaulle refusa et l'obligea **à** proclamer l'indépendance le 7 août 1960] (*Quand on refuse* : 75-76)

#### - Verbe + de

(06) [Elle nous a demandé **de** nous aligner sous la croix, de suivre la croix.] (*Quand on refuse* : 68)

#### - Verbe + si

(07) [A l'entrée d'un village, nous est apparu quelque chose de blanc. C'était une sorte de colosse tout blanc vêtu. [...] Arrivée à son hauteur, elle nous a salués et nous a demandé **si** nous étions de Dioulas fuyant Daloa.] (*Quand on refuse* : 67)

Toutes ces illustrations montrent que les narrateurs-rapporteurs décident de dire simplement ce qui serait le point essentiel des propos à rapporter indirectement. Ils ne traduisent donc pas l'intégralité des dires, mais ils transforment en résumant ces propos.

Les citations introduites directement ou indirectement obéissent ainsi à une présentation syntaxique à l'écrit et à l'oral. Citer de manière scripturale ou oralement, c'est faire intervenir autrui dans son argumentation en prenant soin de convoquer textuellement des propos de valeur. C'est en cela qu'intervient la citation d'autorité qui peut se muer en citation référentielle.

## II. De la citation d'autorité a la citation référentielle

Il est nécessaire de préciser que les citations obéissent à un besoin, celui d'enrichir l'argumentation en donnant une certaine valeur à son propos. Mais, la manière dont on cite les propos peut influencer une certaine interprétation.

### 2.1. La citation d'autorité et l'effet d'homogénéité

Dans la vie pratique, l'on cite l'autre en se référant à son audience ou à son écrit. En effet, « Citer l'autre, le convoquer au centre d'interrogations littéraires, c'est l'inviter sur le terrain artistique tout autant que créer l'espace littéraire en le nourrissant de son aura » (F. Gai, 2011 : 37-49). Citer un auteur, une affirmation suppose qu'on lui donne de la prééminence dans ses dires. Convoquer les paroles d'autrui implique donc une invite de cette personne dans son procès. Ainsi, la citation d'autorité, pour une volonté de ne laisser aucun doute, est d'ordinaire reprise textuellement, c'est-à-dire avec le DD. L'exemple ci-après en témoigne :

(08) [Houphouët-Boigny fit revenir le même aéropage et cette fois-ci déclara : « Puisque la Côte d'Ivoire est le premier pays producteur de cacao, je décide de bloquer l'exportation du cacao jusqu'à ce que la chute vertigineuse des cours se renverse. »] (*Quand on refuse :96*)

L'on peut également décider transcrire les propos au style indirect en prenant soin de dire ce que l'autorité a véritablement dit : (09) [Houphouët-Boigny leur a dit de se servir à la source, de se débrouiller] (*Quand on refuse : 99*)

Ces deux citations au style direct et indirect permettent de rapporter ce que le Président Houphouët-Boigny a dit. En faisant mention de ces deux modes d'apparition de la citation, le narrateur-rapporteur veut signifier que ce sont les mots mêmes utilisés par celui-ci. Ces citations qui proviennent de cette autorité politique influe à la citation l'appellation de citation d'autorité. En décidant de citer l'autre, c'est une manière de s'éclipser.

### 2.2. La citation d'autorité et la problématique d'éclipse

Citer l'autre, c'est se mettre en retrait pour faire voir ses dires. La citation d'autorité donne une certaine préséance à autrui pour mettre en valeur son propos. Ainsi, il ne fait pas que donner de la portion à autrui, mais il lui cède la place afin que celui-ci puisse s'exprimer. L'extrait qui suit illustre cela.

(10) [L'industriel américain Ford a dit : « On n'est pas un grand homme parce qu'on réalise soi-même ou par ce qu'on sait faire, mais par la qualité des personnes dont on sait s'entourer. ] (*Quand on refuse : 88*)

En décidant de faire mention de cette pensée de Ford, Kourouma, par le truchement de son

narrateur-rapporteurs, fait place à cet industriel dans son énonciation. D'ailleurs, le narrateur-rapporteur se met en retrait pour laisser s'exprimer l'Autre. Cette mise à distance n'est pas constatée au niveau de la citation référentielle.

### 2.3. La citation référentielle et le discours hétérogène

Dans la citation référentielle, le citateur allie la narration et les propos susceptibles d'être prononcés par autrui. Il est ainsi remarqué une certaine opacité formelle, car aucune frontière typographique ou lexicale n'existe entre les paroles de départ et celles à suivre. Certes, l'autorité est citée, mais la citation qui cite l'autorité en question n'est qu'une référence à cette autorité. C'est sur cette base que fonctionne l'auteur en faisant usage des discours libres qui se prêtent à cette mise en scène discursive. Les exemples ci-dessous l'attestent.

(11) [Le président Houphouët avait dit que la terre appartenait à celui qui la cultivait. Le père avait quand même donné de l'argent aux autochtones. La terre lui appartenait donc deux fois : **il l'avait achetée et il l'avait cultivée.**] (*Quand on refuse* : 60)

Cet exemple de DIL fonctionne sur la base d'une utilisation des dires du président Houphouët-Boigny comme une situation factuelle.

(12) [Les Dioulas de la ville de Daloa, après la victoire des rebelles, étaient contents. [...] Les Dioulas, les musulmans ignoraient que **quelque chose qui n'a pas de dents allait les mordre vigoureusement.** En effet, quand le président Gbagbo a vu que les Dioulas fêtaient leur victoire à Daloa, capitale du pays bété, il est entré dans une colère rageuse. Il a crié : « Merde ! merde ! »] (*Quand on refuse* : 22-23)

En (12), les propos du président Gbagbo sont repris directement, mais le narrateur-rapporteur introduit librement des paroles qui peuvent être une interprétation du DD ou une parole pensée du président, car le narrateur-rapporteur a cette possibilité d'extérioriser des paroles dissimulées par le personnage.

Dans ces deux illustrations, l'on constate une hétérogénéité de la citation d'autrui qui apparaît sous la forme opaque. Cette opacité est le résultat de l'usage de cette citation par le narrateur-rapporteur en prenant soin justement de marquer sa référence, c'est-à-dire l'auteur originel de la citation. La citation référentielle prend aussi le pas sur ce que la personnalité publique a véritablement dit. Le citateur l'utilise donc à sa guise. Cette manière de procéder laisse transparaître un effet de dualité énonciative.

### 2.4. La citation référentielle, une dualité énonciative

D'ordinaire, la citation permet de donner de la place à l'autre. Cependant pour la citation référentielle, le citateur associe l'image, le nom, la notoriété du personnage public à son propos, sans pour autant lui céder pleinement la place. Cette citation joue le jeu double consistant à *partir pour ne pas partir*, car le citateur est toujours présent dans ce qu'il affirme : (13) [Gueï était confiant, il était sûr de gagner. Il avait **la certitude du bébé de la vendeuse de lait qui, dans son berceau,**

**est assurée d'être nourri quoi qu'il arrive.]** (*Quand on refuse* : 119)

Cette affirmation énoncée au DDL bascule d'une part de l'appréciation de la certitude du personnage par le narrateur-rapporteur, d'autre part, elle évoque une volonté du narrateur-rapporteur de laisser s'exprimer le personnage. En effet, le président Gueï pouvait dire cela :

(13) [J'étais confiant, j'étais sûr de gagner. J'avais **la certitude du bébé de la vendeuse de lait qui, dans son berceau, est assurée d'être nourri quoi qu'il arrive]**

En le disant ainsi, l'on saurait que la séquence soulignée fait partie intégrante des dires de Gueï. Mais en procédant autrement, l'on constate une double énonciation, d'où une dualité énonciative.

Vu toutes ces manifestations de citations d'autorité et référentielles, quelle est la fréquence de leur usage dans le corpus ?

### **III. Distribution des citations d'autorité et référentielles dans l'œuvre**

Les citations répertoriées dans *Quand on refuse, on dit non*, se présentent sous la forme de citation d'autorité et de citation référentielle.

#### **3.1. La manifestation des citations d'autorité**

Dans l'œuvre, des citations d'autorité sont repris directement ou indirectement par les narrateurs-rapporteurs de Kourouma. Voici quelques illustrations.

(14) [Houphouët-Boigny faisait partie du panthéon. Son discours était émaillé d'adages plus ou moins consistant qui émerveillaient son entourage. Un de ses courtisans lui demanda un jour pourquoi il ne mettait pas par écrit à la disposition des intellectuelles du monde entier ces pensées que tous admiraient :

« Ni Jésus-Christ ni Mohammed n'ont écrit de livres, répondit-il. Ils se sont contentés de parler en public et leur entourage a recueilli leurs pensées. C'est à vous de capter ce que j'exprime. »] (*Quand on refuse* :90)

(15) [Le président *avait dit que la terre appartenait à celui qui la cultivait]* (*Quand on refuse* : 61)

Ces deux citations qui constituent des dires prononcés par le président Houphouët-Boigny sont retranscrits, soit par fidélisation aux propos, soit par traduction des paroles. Toujours est-il que ces paroles ne souffrent d'aucune ambiguïté relativement à leur appartenance au Président Houphouët-Boigny. Mais cela peut être différent avec les citations référentielles.

#### **3.2. L'apparition des citations référentielles en discours libres**

Les citations incorporées à la narration font ressortir des discours libres, à savoir le discours indirect libre (DIL) et le discours direct libre (DDL) qui constituent des formes émancipées des contraintes syntaxiques du style direct et indirect. Ainsi, il faut préciser que le DIL « emprunte au

discours direct le ton et l'ordre des mots et au discours indirect les temps et les personnes des verbes » (M. Bakhtine, 1977 : 195). C'est donc une forme médiane au DD et DI. Pour ce qui est du DDL, c'est « un discours direct dépourvu de guillemets et/ou de tirets et/ou, dans une moindre mesure, d'italiques » (D. A. Cunha, M. Arabyan, 2004 : 35-45). Ces deux formes discursives transparaissent dans les citations référentielles. En effet, une citation référentielle est considérée comme toute citation d'un personnage public qui n'est reprise de manière textuelle ou indirect, mais insérée dans la narration en se passant pour détenteur de ces dires. Les citations d'autorité recensées dans les œuvres de Kourouma se déclinent sous deux formes, à savoir les citations d'autorité en DIL et celles reprises en DDL. Ces citations sont du ressort de personnages ayant marqué la vie politique ivoirienne, surtout politiquement. Les citations référentielles sont donc cataloguées dans les lignes qui suivent.

### **3.3. Des citations référentielles en DIL**

Des citations référentielles mettent devant la scène des discours en DIL dont des représentations sont indiquées ci-après.

#### **3.3.1. Des paroles en DIL attribuées à Houphouët Boigny**

Certaines paroles introduites par le narrateur-rapporteur sont attribuées au Président Houphouët Boigny.

(16) [Le « vieux » (Houphouët Boigny) avait tenu à prouver son attachement à l'intrigant (Balla Keita) : **il l'avait emporté avec ses valises à Paris**] (*Quand on refuse* : 115)

#### **3.3.2. Des propos en DIL attribués à Balla Kéïta**

Le narrateur-rapporteur traduit dans certaines conditions les propos du personnage en les incluant indirectement dans ses affirmations, comme ceux qui auraient dû être prononcés par Balla Kéïta lui-même.

(17) [Dès que Balla Keita réussit à s'introduire dans son entourage et que Gueï se mit à l'écouter, celui-ci changea du tout au tout. **Il voulait désormais le pouvoir, tout de suite et à tout prix.**] (*Quand on refuse* : 114)

#### **3.3.3. Des DIL affiliés aux dires de Henri Konan Bédié**

Des paroles rapportées par le narrateur-rapporteur au DIL sont associées aux dires du président Henri Konan Bédié. L'extrait ci-après l'atteste :

(18) [Bédié, à juste raison, estime que le juridisme pointilleux de Ouattara couvre un coup d'Etat constitutionnel. **Il se fait accompagner par des gendarmes armés, se présente à la télévision et se proclame deuxième président de la Côte-d'Ivoire.**] (*Quand on refuse* : 103)

Ces propos soulignés prennent corps avec tout le texte. Ces dires libres ont soit été pensés par Henri Konan Bédié, soit il les a prononcés, mais le narrateur-rapporteur refuse de lui attribuer la paternité.

### 3.3.4. Des dires appartenant à Robert Gueï

Le narrateur-rapporteur se propose de reprendre des paroles que le Général Robert Guéï aurait prononcées.

(19) [Le chef d'Etat, Gueï, était chargé d'une unique et seule mission : **organiser des élections démocratiques auxquelles lui-même n'aurait pas le droit de se présenter.**] (*Quand on refuse* :113-114)

### 3.3.5. Certains dires indirects libres affiliés à Laurent Gbagbo

Des propos de l'ancien Président ivoirien qui devraient être repris textuellement et guillemetés par le narrateur-rapporteur sont librement insérés dans la narration.

(20) [Quand Gueï a disparu, Gbagbo à son tour s'est proclamé président. **Mais Gbagbo a été plus astucieux (malin) qu'un vieux gorille.** Il s'est proclamé président entouré de ses amis socialistes à l'ambassade de France.] (*Quand on refuse* : 123-124)

### 3.3.6. Des propos en DIL attribués à Alassane Ouattara

Le narrateur-rapporteur met devant la scène des paroles librement prononcées et attribuées au président Alassane Ouattara, en témoigne l'extrait suivant :

(21) [En 1993, vaincu par la maladie et l'âge, le « vieux » avait été évacué sur Paris et obligé d'abandonner l'essentiel de son pouvoir à Alassane Ouattara. **Alassane Ouattara n'avait pas voulu d'un flatteur comme Balla dans son cabinet.**] (*Quand on refuse* : 115)

Outre des DIL appartenant aux personnages publics, des DDL sont également révélateurs de ces citations d'autorité.

## 3.4. Des citations référentielles en DDL

Dans le corpus, certaines citations référentielles sont présentées sous forme de DDL.

### 3.4.1. Des propos appartenant à Félix Houphouët Boigny

Dans le corpus, l'auteur cite librement des propos du Président Félix Houphouët Boigny sans toutefois chercher à les distancer de ses propres mots. L'extrait suivant en témoigne :

(22) [Et nous, les Dioulas, sommes toujours en train d'acheter des fausses cartes d'identité pour avoir et obtenir l'ivoirité. Nous sommes toujours en train de réclamer des terres que les bêtes nous avaient vendues pendant les périodes où **la terre appartenait à ceux qui la cultivaient**] (*Quand on refuse* :16)

Les dires, « la terre appartient à celui qui la met en valeur » sont du Président Félix Houphouët Boigny. Ainsi, au travers son personnage, Ahmadou Kourouma se l'approprie en l'attribuant jà « petit Birahima », son narrateur-rapporteur. En procédant ainsi, l'auteur procède par paraphrase de cette partie. L'on assiste donc à une reprise paraphrasée des propos de l'ancien président sans toutefois l'indiquer de quelque manière que ce soit. Tout se passe comme si ces mots sont de « petit Birahima » or ce n'est pas le cas. De ce point de vue, la séquence en gras est une reprise illicite des dires de l'ex Président Houphouët Boigny.

### 3.4.2. Des dires susceptibles d'appartenir à Balla Keita

Le narrateur-rapporteur, à certain moment, formule des paroles qui auraient été dites par Balla Keita, sans prendre la pleine mesure de rapporter directement. C'est le cas dans ce passage :

(23) [Il (Balla) arriva à convaincre [...] l'ancien général putschiste de ne pas s'en tenir à son mandat. **Le pouvoir suprême lui tendait les mains et ce serait une erreur historique que de ne pas le saisir.** Gueï changea de langage du tout au tout.] (*Quand on refuse* : 116).

### 3.4.3. Les paroles supposées être dites par Henri Konan Bédié

Certains dires sont relatifs à l'action entreprise par l'ex Président Henri Konan Bédié, amenant le narrateur-rapporteur à injecter cela dans la narration, comme le passage suivant :

(24) [Bédié se trouve à l'aise dans l'ivoirité. Il croit que ça fait moderne, un jeune chef d'état comme lui guidé par une doctrine. **C'est nouveau en Afrique noire ! L'ivoirité permet de trouver de la terre aux ivoiriens en spoliant les étrangers venus sous Houphouët Boigny. L'ivoirité permet surtout d'éloigner définitivement son adversaire politique, Alassane Ouattara, en le taxant de Burkinabé.] (*Quand on refuse* : 107)**

Les paroles ainsi introduites méritent d'être prises avec beaucoup de pincette, car l'on pourrait se demander si le président Henri Konan Bédié a véritablement donné cette orientation à la notion.

### 3.4.4. Des DDL contenus dans des propos attribués à Robert Gueï

Le narrateur-rapporteur énonce certaines paroles du général Robert Gueï au DDL. Voici un extrait :

(25) [Voilà Gbagbo qui triche alors qu'il avait promis de ne rien entreprendre de sérieux pour se faire élire président, dès lors qu'il était assuré d'obtenir le poste de Premier ministre. Gueï se met à réfléchir. **Il s'en veut d'avoir cru Gbagbo.] (*Quand on refuse* : 119)**

### 3.4.5. Les dires directs libres confiés à Laurent Gbagbo

Des propos tenus par le narrateur-rapporteur au style indirect libre sont attribués au Président Laurent Gbagbo dont le passage suivant en témoigne :

(26) [J'ai dit à Fanta que Gbagbo avait eu raison de mitrailler les habitants du village baoulé au bord du lac de Kossou. **Oui, n'a pas idée de chanter, de danser et de festoyer pendant que toute la Côte-d'Ivoire souffre de guerre]** (*Quand on refuse* : 137)

### 3.4.6. Des DDL contenus dans des dires attribués à Alassane Ouattara

Des paroles contenues dans la narration sont affiliées aux dires du président Alassane Ouattara. L'exemple qui suit le démontre :

(27) [Quand le « vieux » est mort, il a préparé un coup d'Etat sous prétexte que le « vieux » n'était pas encore mort juridiquement. Bédié a été plus malin, il s'est proclamé président et **Ouattara est allé vendre ses arachides au FMI à New York.] (*Quand on refuse* : 104)**

Toutes les apparitions de DL sont consignées dans le tableau suivant pour une vue synoptique de ces procédés discursifs.

### 3.5. Récapitulatif des citations d'autorité et référentielle

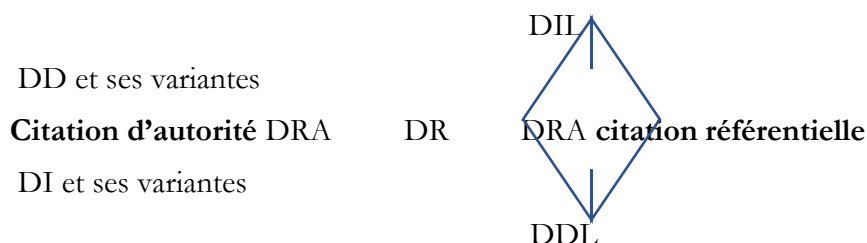
MODES DE CITATIONS	CITATION D'AUTORITE		CITATION REFRENTIELLE	
	DD	DI	DIL	DDL
<b>TOTAUX</b>	08	37	48	29

#### Les citations d'autorité et référentielle du corpus

Toutes ces citations d'autorité sont librement énoncées dans un but précis, celui de s'approprier ces paroles en les confiant aux narrateurs-rapporteurs. Ces citations d'autorité transposées librement dans la narration se retrouvent, dans la majorité au niveau de sa dernière œuvre (*Quand on refuse on dit non*). Au soir de sa vie, Ahmadou Kourouma décide de ne plus être tendre dans ses propos, relativement à la dénonciation des maux qui minent la sous-région, et par ricochet la Côte d'Ivoire. Ainsi, par ses énonciations/dénonciations, il se sert des paroles des autorités politiques que la Côte d'Ivoire a connues, mais en rapportant leur propos ou fait de manière libre. Une telle procédure énonciative donne donc le libre choix de leur usage dans des énonciations en cours.

## IV. APPROPRIATION DES CITATIONS D'AUTORITÉ ET BROUILLAGE DE PISTES ORIGINELLES

Le rapport des propos en discours libre (DL) fait tanguer le lecteur d'un côté chez le personnage d'autorité, et de l'autre côté chez le personnage référé. Dès lors, l'on se situe sur deux paradigmes : le discours rapporté plein (DRP) et le discours rapporté attribué (DRA). L'auteur, en procédant ainsi, part de brouillage de piste pour situer le discours dans une instance qui relèverait de la pleine responsabilité de l'énonciateur. Le DR se voit d'être départagé en Discours Rapporté Autonome (DRA) dont les structures formelles canoniques sont visibles, et en Discours Rapportés Attribués (DRP) où les frontières entre l'instance rapportrice et le discours autre sont visiblement inexistantes. Le paradigme est clairement défini en cette représentation.



Sur ce schéma, les formes libres de rapport de dires autres cataloguées à droite montrent une certaine liberté à l'énonciateur de travestir les sources originelles des propos. Cela dénote d'une volonté d'être opaque dans les propos.

#### 4.1. L'opacité des discours libres

Les discours libres sont dans leur conceptualisation insérés dans la narration sans laisser de traces tangibles permettant de les dissocier à première vue du reste des faits narrés. En effet, « Il n'existe pas de marques linguistiques spécifiques pour cette forme de citation. » (D. Maingueneau, 1986 : 98). Les DL sont ainsi distribués dans l'énonciation qui se déroule sans marqueurs préalablement codifiés en termes d'indices identificatoires. Ce sont d'ailleurs des « formes linguistiques représentant des modes divers de négociation du sujet avec l'hétérogénéité constitutive de son discours » (J. Authier-Revuz, 1984 : 98-111). L'inscription du DL dans la narration se fait avec une continuité narrative. L'extrait suivant explicite cela.

(28) [Voilà Bédié maître de la Côte-d'Ivoire. **Quand on est président et qu'on prépare les élections, se faire élire est un jeu d'enfant.** Bédié succéda par les urnes à Houphouët Boigny comme deuxième président élu.] (*Quand on refuse* : 105)

Dans cet extrait, il n'existe aucunement une frontière entre les faits narrés et les dires appartenant au narrateurs-rapporteurs. Les instances (le discours historique et le discours du rapporteur) sont étanches. Cette imperméabilité entre ces deux instances permet de parler de l'opacité discursive. Cette opacité laisse en toile de fond une polyphonie dans la narration.

#### 4.2. La polyphonie dans les discours libres

Les discours libres, compte tenu de la liberté constatée dans l'énonciation, se démarquent des autres formes de DR. Chez l'auteur, cette polyphonie transparait dans les voix narrative et rapportrice au point où l'on s'interroge sur la prise en charge vocalique. L'extrait suivant en est une preuve.

(29) [Vous connaissiez bien le colonel Zaban. L'Empereur voulait que le colonel ait, avant de crever (...), bu ses urines et mangé ses excréments. (...) **Même chez deux aveugles voleurs de poulets, chacun sait qu'après la réussite d'un coup de maître, on n'est jamais tranquille, rien ne reste acquis tant que le compère est avec vous ici-bas. Ajoute Tiécoura le cordoua.**] (*En attendant* : 217)

Dans l'exemple (29) ci-dessus, les paroles du narrateur-rapporteur et celles de Tiécoura s'entremêlent au point où l'on ne sait le véritable énonciateur des propos. En effet, il aurait convoqué des guillemets pour qu'on sache que les dires sont textuellement repris par Tiécoura, surtout avec le verbe introducteur en incise. Mais en refusant de le faire ainsi, il crée une certaine polyphonie dans ce rapport de propos autre. Toujours est-il que chez l'auteur, la parole de l'autre est présentée afin d'agir sur l'énonciataire, d'où l'effet perlocutoire.

#### V. L'effet perlocutoire des citations d'autorité

En décidant de citer des personnages de la vie politique africaine et particulièrement ivoirienne, l'auteur décide de donner un certain pragmatisme à ses dires.

### 5.1. L'onomastique et l'auto-représentabilité

En citant des noms de personnages publics, il ne s'agit pas seulement de citer leurs dires, mais de les représenter dans ses œuvres. L'auteur décide de les faire voir pour agir sur ses potentiels lecteurs. Même étant des œuvres de fiction, les noms cités intégralement sont caractérisables. Ils servent d'ailleurs « de caution à l'action envisagée. » (C. Perelman, 2010 :140). L'auteur, en décidant de nommer des personnages par des noms de personnalités bien connues, telles Félix Houphouët Boigny, Charles Taylor, Samuel Doé, Mohamad Kadhafi, Henri Konan Bédié, Robert Gueï, Laurent Gbagbo, Alassane Ouattara, il les présentifie en les faisant admettre par ses potentiels lecteurs.

### 5.2. Le discours montré, l'effet parapluie

La monstration des dires autres attribués aux personnes bien connues est un gage pour l'auteur de se démarquer de toute prise en charges des propos. C'est une manière de dire, voilà celui qui est l'auteur des propos, je ne fais que les résumer dans la narration. Ces dires libres sont des échappatoires pour celui-ci. Il se cache ainsi de toute sentence. Les citations d'autorité constituent donc le plus souvent des prétextes pour perpétuer une tradition. Ce passage en dit long :

(30) [J'ai compris que les coopérants touchaient des salaires de pachas (...). Quand ils sont partis, on les a remplacés par des nègres indigènes sauvages. Et aux pauvres nègres, on a refilé des salaires de misère. Ils se sont plaints à Houphouët Boigny et Houphouët Boigny leur a dit de se servir à la source, de se débrouiller. **Quand on est sur le manguier, avant de laisser tomber des fruits pour ceux qui sont au sol, on mange bien d'abord, on se gave.**] (*Quand on refuse* : 99)

Ce DDL constitue une parole servant de repère à tous les corrupteurs qui ne veulent se défaire de cette mauvaise pratique. C'est une manière de dire : cela ne date pas de notre époque, les uns l'ont appliqué avant, nous aussi, nous suivons aujourd'hui. L'auteur montre ce discours autre, susceptible d'être prononcé par Houphouët Boigny pour se cacher un tant soit peu de cette pratique déshonorante, non seulement pour lui-même, mais aussi pour la société toute entière.

## VI. L'ancrage rationnel des faits dits et des dires faits

En décidant de convoquer des propos appartenant à certaines autorités connues de la vie publique, Kourouma ne produit pas seulement une œuvre imaginaire, mais un récit réaliste de son vécu. Pour ce faire, les faits sont dits, voire actualisés par des personnages publics afin de rendre ces dires comme relevant ainsi une continuité dans l'agir. Ces faits sont donc non seulement dits, évoqués, relatés, mais ils sont aussi perpétués par ces autorités.

### 6.1. La crédibilité des propos

Le locuteur se propose de donner des propos qui résonnent dans l'entendement de la collectivité. En effet, « Le *locuteur* s'efface devant un *Locuteur* superlatif qui garantit la validité de l'énonciation » (D. Maingueneau, 1991 : 138). La citation d'autorité crédibilise les propos de

l'énonciateur, du narrateur-rapporteur ou de l'écrivain. En prenant appui sur ces dires, Kourouma veut amener ses lecteurs à croire en ses dires, même s'il s'agit d'une œuvre fictionnelle.

## 6.2. La légitimation des dires

L'auteur se sert d'un artifice, celui de justifier ses propos par des dires des personnalités ayant marqué la sphère politique ivoirienne. En citant leurs dires, il rend légitime ses propos à lui. En effet, l'extrait suivant est un DI qui sera dans la suite introduit dans la narration.

(31) [Le président *avait dit que la terre appartenait à celui qui la cultivait*] (*Quand on refuse* : 61)

Le même DI est repris librement par le narrateur-rapporteur, en témoigne les extraits suivants :

(32) [Houphouët Boigny eut toujours peur de manquer de main-d'œuvre [...] Il proclama haut et fort que la terre appartenait à l'état ivoirien et a personne d'autre. **Et cette terre appartiendrait définitivement à celui qui la mettrait en valeur**] (*Quand on refuse* : 89)

(33) [Bédié pensa au retour à la terre. Mais **la terre était occupée par ceux qui la travaillaient**, comme l'avait voulu Houphouët Boigny] (*Quand on refuse* : 106)

Les propos au départ sont repris au style indirect. Ces propos sont traduits par le narrateur-rapporteur. Toutefois, dans la suite de sa narration, il se fait sien de ces dires en l'incluant directement. C'est une manière de donner une légitimité à ces dires.

## 6.3. La citation d'autorité, vecteur de caractérisation de la personnalité

Dans son œuvre, Kourouma part du postulat que la parole d'autorité peut être retranscrite de manière libre, tout en la considérant comme une vitrine permettant de cerner l'attitude de certaines personnalités. Ainsi du DD, il énonce, par l'entremise du narrateur-rapporteur, des DDL qui transcendent des pouvoirs présidentiels. Du président Félix Houphouët Boigny, en passant par Henri Konan Bédié, le même DDL est employé pour catégoriser ces présidents. Suivons les extraits suivants :

(34) [On signala la situation au Président Houphouët Boigny. Et le président répondit par d'amusants proverbes africains : « On ne regarde pas dans la bouche de celui qui est chargé de décortiquer l'arachide. On ne doit pas être toujours là à regarder dans la bouche de celui qu'on a chargé de fumer l'agouti »] (*Quand on refuse* : 91)

Cet extrait constitue des propos prononcés par le président Félix Houphouët Boigny que le narrateur-rapporteur décide de reprendre textuellement, en se déchargeant de toute responsabilité. Les guillemets ouvrants et fermants indiquent qu'on est en présence d'un DD. Mais dans la continuité de la narration, cette parole devient un artifice pour le narrateur-rapporteur de catégoriser d'autres présidents qui ont succédé au président Félix Houphouët Boigny. Il énonce dans ce cas ses dires de manière libre. Considérons ainsi les extraits suivants :

(35) [Bédié, qui est de son ethnie [...] correspond bien à cette exigence. Le « vieux » l'a démis de sa fonction de ministre des Finances et du Budget pour corruption active. **C'est un homme qui lorsqu'on le charge de décortiquer l'arachide, ne se contente pas de remplir sa bouche ; il en met aussi dans toutes ses grandes poches**] (*Quand on refuse* : 103)

(36) [Houphouët Boigny malade est évacué en France. Ouattara a la totalité du pouvoir. La totalité du pouvoir dans une Côte-d'Ivoire pourrie jusqu'aux moelles épinières. Peut-être est-ce là, au cours de cet interrègne, **dans un pays où on ne regarde pas dans la bouche de celui qui est chargé de décortiquer l'arachide**, qu'Alassane Ouattara aurait accumulé cette fortune immense dont tout le monde voudrait connaître l'origine.] (*Quand on refuse* : 102)

Dans ces exemples, la citation est utilisée pour taxer les agissements des présidents Félix Houphouët Boigny, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara. Cette citation constitue d'ailleurs une preuve des actions engagées par des dirigeants. Elle est ainsi intégrée à la narration par le narrateur-rapporteur qui se présente comme le catalyseur de toute la trame des faits à narrer. Il se propose comme « un démiurge, dieu ou récitant » (R. Barthes, 1972 : 28). En effet, le narrateur-rapporteur, tout en rapportant des dires antérieurs, peut modifier, néanmoins, la représentation afin de « faire voir les choses d'une certaine façon » [à son allocataire, et de le] « faire adhérer à des façons de penser, de voir, (ou) de sentir » (R. Amossy, 2008 : 3). Le narrateur-rapporteur a donc cette volonté de rapporter ou reprendre la citation d'autrui selon sa convenance.

### **Conclusion**

Les paroles d'autorité et référentielles relevant des propos tenus par des personnalités sont reprises dans une suite narrative par l'auteur, brouillant ainsi des pistes, si l'on veut forcément tenir pour responsable l'autorité en question ou l'auteur lui-même. L'on est partagé entre les deux sources au travers de cette polyphonie constatée dans la narration de ces faits. En mêlant ces citations à la narration, l'auteur crée un espace discursivo-narratif dans lequel ces propos sont utilisés pour un besoin argumentatif et justificatif de certaines pratiques. Kourouma s'approprie donc ces discours en les décontextualisant pour les recontextualiser dans un nouveau cadre discursif. Le discours traversé par des paroles d'autorité devient ainsi un discours savant, susceptible d'être reçu et accepté, sans toutefois s'interroger, car gage d'une crédibilité donnant lieu à une légitimation dans l'agir de la population. Si ceux qui sont sensés la gouverner agissent de manière inappropriée, la population a donc le privilège de se détourner de toute réglementation devant régir la bonne gouvernance. Mais les citations référentielles sont, quant à elles, introduites pour une certaine allusion à la personnalité pour se dédouaner de toute responsabilités discursives. Les DL chez Kourouma ont, de ce fait, un aspect pragmatique, voire perlocutoire.

### **Références bibliographiques**

AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1978, *Les formes et discours rapportés* : remarques syntaxiques et sémantiques à partir des textes proposés, *DRLAV*, p1-87

AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », Paris, *DRLAV*. 26, p91-151

AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1984, « Hétérogénéités énonciatives ». *Langages*. 73, p.98-111

- AMOSSY Ruth, 2008, « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires », *Argumentation et Analyse du discours*, p.3. En ligne, URL : <http://aad.revues.org/200>
- BAKHTINE Mikhaïl, 1977, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Éditions de minuit, 233p
- BARTHES Roland, 1972, *Le Degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil, p.28
- GAI Frédéric, 2011, « Citer, acte au cœur du dispositif romanesque mauriacien », in *Citations II, Citer pour quoi faire ? Pragmatique de la citation*, Paris, Harmattan, 2011, p.37-49
- GROSS Maurice, 1981, *Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique*. In: *Langages*, 15<sup>e</sup> année, n°63, Formes syntaxiques et prédicats sémantiques. pp. 7-52. Doi :10.3406/lgge.1981.1875[http://www.persee.fr/doc/lgge\\_0458726x\\_1981\\_num\\_15\\_63\\_1875](http://www.persee.fr/doc/lgge_0458726x_1981_num_15_63_1875), p.46
- CUNHA Doris Arruda, ARABYAN Marc, 2004 *La ponctuation du discours direct des origines à nos jours*. In: *L'Information Grammaticale*, N. 102, 2004. pp. 35-45. Doi10.3406/igram.2004.2562[http://www.persee.fr/doc/igram\\_02229838\\_2004\\_num\\_1\\_02\\_1\\_2562](http://www.persee.fr/doc/igram_02229838_2004_num_1_02_1_2562),
- MAINGUENEAU Dominique, 1986, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 158p
- MAINGUENEAU Dominique, 1991, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, 268p
- MAINGUENEAU Dominique, *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette Supérieure 2e édition, 2008, 160p
- MOURAD Ghassan, 2000, « Présentation de connaissances linguistiques pour le repérage et l'extraction de citations. », *Conférence RECITAL 2000*, lausanne, p16-18 octobre (en ligne : <http://lalic.paris-sorbonne.fr>).
- ROSIER Laurence, 1999, *Le Discours rapporté, histoire, théories, pratiques*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a., éd. Duculot, coll. « Champs linguistiques », n°13, 325p.